

Lettre d'information du canton du Creusot-est

Centre d'Incendie et de Secours du Creusot, de nouveaux bâtiments en 2005

A ce jour, l'effectif est de 50 sapeurs pompiers professionnels, 60 sapeurs pompiers volontaires et une secrétaire.

L'actuel bâtiment a été construit en 1976. Les principaux aménagements réalisés depuis ont porté sur le remplacement des portes de remises en 1996 et divers aménagements fonctionnels.

Toutefois il est apparu que le centre est confronté à de nouveaux besoins nécessitant la construction de nouveaux bâtiments :

- besoins liés à la structure des bâtiments, afin de résoudre les problèmes liés au vieillissement de ceux-ci (infiltration d'eau par la toiture, dysfonctionnement des réseaux d'électricité et de chauffage)
- besoins concernant les personnels afin d'adapter les locaux au personnel féminin (sanitaires différenciés) d'une part, accueillir les personnels non logés (hébergement, restauration) d'autre part et adapter les structures à l'augmentation en nombre du personnel consécutive à la politique menée pour le développement du volontariat
- besoins concernant le fonctionnement du centre, et notamment adapter la surface du bâtiment administratif à l'activité du centre, aménager des structures adaptées au stockage et à l'entretien des matériels incendie, disposer d'une aire de remisage et de nettoyage des matériels et véhicules sanitaires, et de remises éclairées plus fonctionnelles.

Après appel d'offres et attribution par un jury de concours, cette opération est évaluée à 3 741 339 euros TTC. La nouvelle construction se fera sur le même site (tout en maintenant l'activité de la caserne), face aux bâtiments actuels qui devraient ensuite être démolis. L'objectif à atteindre est une livraison et une mise en service de la construction avant la fin de l'année 2005.

revenu minimum d'activité

Le RMA mis en place par le gouvernement et confié aux Conseils Généraux (ainsi que le RMI) à compter du 1/1/2004 est à considérer avec attention. Tout simplement parce qu'il traite de drames humains en s'adressant à des personnes en situation précaire, bénéficiaires du RMI, à l'écart du monde du travail et qui ne demandent pour la plupart, qu'à trouver un véritable emploi.

En quoi consiste le RMA ?

- il s'agit d'un Contrat à Durée Déterminée à temps partiel de 6 mois, renouvelables 2 fois, à l'issue duquel l'allocataire revient dans le dispositif RMI
- le salaire calculé sur la base du SMIC équivaut pour une vingtaine d'heures de travail à 545 euros net mensuels (RMI : 418 euros en moyenne)
- l'employeur perçoit du département une somme correspondante au RMI et la complète. Il ne verse les cotisations sociales que sur la part à sa charge
- les employeurs peuvent être des entreprises privées, les associations et collectivités locales à l'exception des départements.

Participation financière aux études d'infirmier(e)s et d'aide soignant(e)s

Pour répondre à la demande de soins et offrir des services de qualité, notamment aux personnes âgées, il convient de rechercher des solutions pour pallier au manque d'effectif dans les établissements et encourager les jeunes diplômés à s'installer en Saône et Loire. Dans ce contexte, le département interviendra en 2004, à titre expérimental, à travers une participation financière.

Il est ainsi créé :

- 20 bourses d'études d'infirmier d'un montant de 3 300€
- 20 bourses d'études d'aide-soignant de 1 500€

pour des élèves qui s'engageraient à occuper des postes dans les hôpitaux locaux ou les maisons de retraite du département pendant une durée minimum de 3 ans.

Le RMA une vraie fausse bonne idée... car

- le RMA n'ouvre pas droit à la totalité de la couverture sociale pour le salarié, les charges n'étant acquittée par l'employeur que sur la part résiduelle à sa charge : soit notamment des droits à la retraite réduits à un trimestre par année de travail
- les effets sur l'emploi peuvent être pernicieux : les RMA vont entrer en concurrence dans le secteur marchand avec les autres contrats concernant des emplois non qualifiés. L'effet d'aubaine pour les employeurs sera immédiat
- cette politique de retour à l'emploi accroît le nombre de "travailleurs pauvres" et sans accompagnement individuel systématique, il n'y aura pas de véritable insertion
- la décision du gouvernement de réduire la durée d'indemnisation du chômage (réforme de l'ASS) va conduire des milliers de personnes supplémentaires vers le RMI (800 000 attendues d'ici fin 2005). Comment les départements pourront-ils faire face ? Que pèseront les 100 000 RMA que le gouvernement s'est fixé pour objectif en 2004 face à l'ampleur de la question ?

Quand le Conseil Général de Saône et Loire dépense 100 €, il consacre :

- 43,26 € pour la prévention, la santé, les interventions sociales
- 18,59 € pour les infrastructures, les transports
- 12,45 € pour les services généraux
- 7,15 € pour le développement rural et agricole, l'environnement et l'aménagement du territoire
- 6,96 € pour la dette et les opérations financières
- 6,41 € pour l'enseignement, le sport
- 2,60 € pour la culture, le tourisme
- 2,58 € pour l'action économique et le logement

- Assainissement des bourgs ruraux :

Réseau de collecte en eaux pluviales au centre bourg de Saint Firmin (subvention de 1 013€)

Saint Firmin : 6 branchements particuliers au réseau de collecte eaux usées au lotissement "les Caillots" (subvention de 11 214€)

Sivom de Brandon : 13 branchements particuliers "au bas de Gamay" et au "Gros Bois" à St Sernin (subvention de 20 790€)

- Alimentation en eau potable :

Sivom de Brandon : extension du réseau "aux Caillots à Saint Firmin et lotissement de Gamay à Saint Sernin (subvention de 18 180€)

Action sociale

- Maison départementale de retraite :

Restructuration et humanisation : crédits de paiement de 30 000€ pour frais d'études sur 2004 (autorisation de programme de 120 000 €)

Solde du financement de la création de l'unité d'accueil de jour : 33 618 €

- Maison protestante de retraite : travaux de mise aux normes et de sécurité. Solde de l'opération en 2004 avec une subvention de 70 890 €

- Restructuration du foyer d'hébergement Harmonie au Breuil géré par les Papillons Blancs.

Crédits de paiement de 20 000€ pour des frais d'étude à engager en 2004 (autorisation de programme de 138 300 €)

- Foyer des Jeunes Travailleurs :

Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance et de la famille, le Conseil Général soutient les initiatives de l'association et lui attribue dans ce cadre une subvention de 27 213 €

- Régies de quartier :

Elles interviennent sur plusieurs types de marchés comme le nettoyage des entrées d'immeubles, l'entretien des espaces verts, le second oeuvre du bâtiment... Elles réalisent ces prestations sur le territoire des quartiers concernés avec des personnes habitant ces quartiers (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI notamment).

De nouvelles modalités de financement ont été adoptées afin de tenir compte de la taille des régies. La subvention est désormais composée d'une part fixe (6 500 € par structure) et d'une part forfaitaire tenant compte du nombre de postes Equivalent Temps Plein à hauteur de 200 € par poste. Ce qui donne :

Tennis-Pépinière : 10 384 €

Harfleur : 7 936 €

- Association Drogue Entraide et Prévention (ADEP) : 411 €

EDUCATION - JEUNESSE

- IUT du Creusot : subvention de 2 500 € pour la création d'une station de collecte des données météorologiques

- Collège Centre : rénovation des salles de sciences (estimation : 200 000 €) : études en 2004 pour travaux prévus en 2005

- Constructions scolaires du 1er degré : commune de Saint Sernin, aide éventuelle de 3 472 € pour la rénovation du chauffage de l'école primaire

- Prise en charge du transport des collégiens vers les salons des métiers organisés dans le département :

trajet supérieur à 30 km : 1,52 € par km et par car
trajet inférieur à 30 km : montant étudié au cas par cas

- Mission locale de la CCM : 22 000 €

**Culture - tourisme - sports
vie associative**

- L'arc et son action en direction des collégiens enfin reconnue après des années de revendications de la part notamment des conseillers généraux du Creusot, avec une subvention globale de 67 637 €, soit + 78%

- Académie François Bourdon :

Aide à l'investissement de 17 500 € notamment pour des travaux sur le bâtiment rue du Guide (programme sur 8 ans), subvention de fonctionnement de 64 260 €

- Ecomusée de la CCM : 64 500 €

- Association Clin d'Oreille : 6 500 €

- Aide aux gros équipements sportifs des communes : subvention de 137 250 € pour les travaux de reconstruction du complexe Jean Macé au Creusot

- Subvention d'aide à l'équipement des associations sportives : Cercle des Dauphins du Creusot : 3 000€ pour l'acquisition d'un système de chronométrage électronique

Permances : chaque mercredi matin de 9h à 11h à la mairie du Creusot

mardi de 11h à 12 h à la mairie du Breuil, St Sernin et St Firmin (lieux et dates précisés par voie de presse)

Contacts : Tél. mairie du Creusot 03 85 77 59 32 - mail : evelyne@couillerot.com

adresse personnelle : 1 rue de Bellevue - Le Creusot